

Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement (EC) n ° 1907/2006 (REACH), annexe II, tel que modifié par
Règlement (EU) no 830/2015

Révision 2, Remplace Rév. 1

Révisé: March 2019

RÉACTIFS DE PETROFLAG

SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1. étiquette d'un produit

Description du produit: le PetroFLAG product line est un kit de test sur site permettant de quantifier les hydrocarbures pétroliers dans le sol.

Ce produit est un mélange. Pour l'identification des composants individuels, voir la section 3.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations contre

Ce produit contient des réactifs reconditionnés pour l'analyse du sol pour la contamination des hydrocarbures pétroliers .

1.3. Renseignements sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant: Dexsil Corporation
One Hamden Park Drive
Hamden, CT 06517
Numéro de téléphone: (203) 288-3509
Email: info@dexsil.com

Importateur: ETI Umwelttechnik AG
Kalchbuhlstrasse 18
7000 Coire , Suisse
Numéro de téléphone:(081) 253 54 54
Email: info@eti-swiss.com

1.4. Numéro d'urgence

États-Unis (800) 424-9300 (CHEMTREC)

SWITZERLAND (435) 08 20 11

Section 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Ampule 1 (Solvant d'extrait \ Solution de méthanol)

Flam. Liq. 2; H225	Liquide et vapeurs hautement inflammables.
Acute Tox . 3; H301	Toxique en cas d'ingestion.
Acute Tox . 3; H311	Toxique par contact avec la peau.
Acute Tox . 3; H331	Toxique par inhalation.
STOT SE 1; H370	Cause des dommages aux organes. Organes cibles spécifiques: (Indisponible)

Ampule 2 (Standard d'étalonnage \ Solution de méthanol)

Flam. Liq. 2; H225	Liquide et vapeurs hautement inflammables.
Acute Tox . 3; H301	Toxique en cas d'ingestion.
Acute Tox . 3; H311	Toxique par contact avec la peau.
Acute Tox . 3; H331	Toxique par inhalation.
STOT SE 1; H370	Cause des dommages aux organes. Organes cibles spécifiques: (Indisponible)

Ampule 3 (flacon à vis supérieure à 5% de solution de NaCl)

Aucune catégorie de SGH applicable.

2.2. Éléments d'étiquetage

Ampule 1 (Solvant d'extrait \ Solution de méthanol)



Danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact avec la peau.

H331 Toxique par inhalation.

H370 Provoque des lésions aux organes.

[La prévention]:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes - Ne pas fumer.

P241 Utiliser un équipement électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant.

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

P271 Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

[Réponse]:

P301 + 310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302 + 352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P303 + 361 + 353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever / enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / douche.

P304 + 312 EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P307 + 311 EN CAS d'exposition: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir les informations sur cette étiquette).

P330 Rincez la bouche.

P340 Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

P370 + 378 En cas d'incendie: Utiliser les moyens d'extinction énumérés à la section 5 de la FDS pour l'extinction.

[Espace de rangement]:

P403 + 233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient hermétiquement fermé.

P405 Magasin bloqué.

[Disposition]:

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / nationale.

Ampule 2 (étalon d'étalonnage \ solution méthanolique)



Danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact avec la peau.

H331 Toxique par inhalation.

H370 Provoque des lésions aux organes.

[La prévention]:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes - Ne pas fumer.

P241 Utiliser un équipement électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant.

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

P271 Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

[Réponse]:

P301 + 310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302 + 352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P303 + 361 + 353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever / enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / douche.

P304 + 312 EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P307 + 311 EN CAS d'exposition: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir les informations sur cette étiquette).

P330 Rincez la bouche.

P340 Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

P370 + 378 En cas d'incendie: Utiliser les moyens d'extinction énumérés à la section 5 de la FDS pour l'extinction.

[Espace de rangement]:

P403 + 233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient hermétiquement fermé.

P405 Magasin bloqué.

[Disposition]:

Ampule 3 (flacon à vis supérieure à 5% de solution de NaCl)

Aucune catégorie de SGH applicable.

Pour plus d'informations sur la toxicité, veuillez vous référer à la section 11.

2.3 . Autres dangers

Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistante et très bioaccumulative (vPvB) à des niveaux de 0, 1% ou plus.

Section 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Le kit de réactif de test PetroFLAG se compose de deux ampoules de rupture (solvant d'extraction et solvant d'étalonnage) et d'un flacon à bouchon à vis. Le contenu du flacon à vis n'est pas dangereux. Les réactifs High Range PetroFLAG sont constitués d'une ampoule break-top.

Composant	Contenu	CAS #	EC #	Classification SGH	% liquide
Ampule 1 Extrait Solvant	Solution de méthanol ¹	67-56-1	200-659-6	Flam. Liq. 2 ; H225 Acute Tox . 3 ; H331 Acute Tox . 3 ; H311 Acute Tox . 3; H301 STOT SE 1; H370	62.00%
Ampule 2 Standard d'étalonnage	Solution de méthanol ¹	67-56-1	200-659-6	Flam. Liq. 2 ; H225 Acute Tox . 3 ; H331 Acute Tox . 3 ; H311 Acute Tox . 3; H301 STOT SE 1; H370	6,00%
Fiole à visser	Solution de NaCl à 5%	7647-14-5	231-598-3		32,00%
					100.00%

¹ Un numéro d'enregistrement REACH n'est pas disponible pour cette substance en tant que substance ou ses utilisations sont exemptées d'enregistrement, le tonnage annuel ne requiert pas d'inscription ou l'inscription est prévue pour une date limite d'inscription.

Section 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

En cas de contact avec les réactifs, rincer à l'eau.

Lentilles de contact

Pour tous les composants du kit, rincer les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Utilisez du savon et de l'eau pour laver les composants organiques.

Inhalation

En cas d'inhalation, amener à l'air frais. Consulter un médecin.

Ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir à moins d'avis contraire du personnel médical. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Desserrez les vêtements serrés comme un col, une cravate, une ceinture ou une ceinture. Consulter un médecin immédiatement.

4. 2 . Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aigu

Poison. Peut être mortel en cas d'ingestion. En cas d'ingestion, il existe un risque de cécité. Toxique en cas d'ingestion, par contact avec la peau ou par inhalation. L'ingestion provoque des nausées, des faiblesses et des effets sur le système nerveux central, des maux de tête, des vomissements, des vertiges, des symptômes d'ivresse. Coma et la mort en raison d'une insuffisance respiratoire peuvent suivre des expositions sévères: Un traitement médical nécessaire. Une période de latence de plusieurs heures peut se produire entre l'exposition et l'apparition des symptômes.

Différé

Cause des dommages aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

Traiter symptomatiquement et de manière supportive. La sévérité des symptômes dépend de la durée et de la concentration de l'exposition. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Antidote: Le fomépizole améliore l'élimination de l'acide formique métabolique. Antidote doit être administré par du personnel médical qualifié.

Note aux médecins

Traiter symptomatiquement. La sévérité du résultat après l'ingestion de méthanol peut être plus liée au temps écoulé entre l'ingestion et le traitement, plutôt qu'à la quantité ingérée. Par conséquent, il existe un besoin de traitement rapide de toute exposition par ingestion. Appelez un CENTRE ANTIPOISON. Pas de données disponibles.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, poudre sèche ordinaire, eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, sable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu. L'eau ne refroidira pas le méthanol en dessous de son point d'éclair. Recueillir le déversement.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de flux d'eau à haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeur hautement inflammables. Mélanges > 20% de méthanol avec de l'eau: inflammable. Peut former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager le long du sol jusqu'à une source d'inflammation éloignée et provoquer un retour de flamme. Les contenants peuvent se rompre ou exploser s'ils sont exposés à la chaleur. Des gaz dangereux peuvent s'accumuler dans des espaces confinés. Toxique.

La combustion

Libère des gaz toxiques, des vapeurs. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, formaldéhyde.

5.3 Conseils aux pompiers

Méthanol: Brûle avec une flamme invisible. La flamme peut ne pas être visible à la lumière du jour. Refroidir les récipients avec de l'eau pulvérisée jusqu'à ce que le feu soit éteint.

Lutte contre l'incendie

Ne pas laisser l'eau de ruissellement s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Éloignez les personnes inutiles, isolez la zone dangereuse et refusez l'entrée.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Porter un équipement complet de protection contre les incendies, y compris un appareil respiratoire autonome (ARA) pour se protéger contre une exposition possible.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle, y compris des lunettes de protection contre les produits chimiques et des gants en caoutchouc. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards ou gaz. Être sûr de ventilation adéquate. Supprimer toute source d'incendie potentiel. Méfiez-vous des vapeurs qui s'accumulent former des concentrations explosives.

6.2. Précautions environnementales

Tenir à l'écart des égouts et de l'eau de surface. Éliminer conformément à toutes les lois et réglementations fédérales, d'état / régionales et locales applicables.

6.3. Méthodes de confinement et de nettoyage des matériaux

Absorbant de solvant recommandé pour les déversements. Rincer la zone avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir la section 13

Section 7: Manutention et stockage

7.1 . Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser dans un endroit bien ventilé. Porter un vêtement et un équipement de protection individuelle, voir la section 8. Éliminer toutes les sources d'inflammation. NE PAS FUMER. Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver les mains et les autres parties exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et de quitter le travail. Ne pas respirer les vapeurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker les kits de test dans un endroit frais et sec. Vérifiez la date d'expiration avant d'effectuer le test.

7.3. Utilisation (s) finale (s) spécifique (s)

En dehors des utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

Section 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	MAK	CHAUVE SOURIS
Ethanol	500 ppm, 960 mg / m ³	
Méthanol	200 ppm, 270 mg / m ³	30 mg / L

Ampoules 1 & 2 Composant - Méthanol

Niveaux sans effet dérivés (DNEL)

DNEL / DMEL (travailleurs)

Aiguë - effets systémiques, dermiques	40 mg / kg pc / jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	260 mg / m ³
Aiguë - effets locaux, dermique	non quantifiable
Aiguë - effets locaux, inhalation	260 mg / m ³
À long terme - effets systémiques, dermiques	40 mg / kg pc / jour
À long terme - effets systémiques, inhalation	260 mg / m ³
À long terme - effets locaux, dermiques	non quantifiable

À long terme - effets locaux, inhalation DNEL / DMEL (Population générale)	260 mg / m ³
Aiguë - effets systémiques, dermiques	8 mg / kg pc / jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	50 mg / m ³
Aiguë - effets systémiques, orale	8 mg / kg pc / jour
Aiguë - effets locaux, dermique	non quantifiable
Aiguë - effets locaux, inhalation	50 mg / m ³
À long terme - effets systémiques, dermiques	8 mg / kg pc / jour
À long terme - effets systémiques, inhalation	50 mg / m ³
À long terme - effets systémiques, orale	8 mg / kg pc / jour
À long terme - effets locaux, dermiques	non quantifiable
À long terme - effets locaux, inhalation	50 mg / m ³

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	154 mg / l
PNEC aqua (eau de mer)	15,4 mg / l
PNEC aqua (rejets intermittents)	1540 mg / L

PNEC (sédiment)

PNEC sédiment (eau douce)	570,4 mg / l
---------------------------	--------------

PNEC (sol)

PNEC sol	23,5 mg / kg.w.
----------	-----------------

Station d'épuration des eaux usées PNEC

PNEC stp	100 mg / L
----------	------------

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles d'ingénierie

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Protection respiratoire

Aucune requise pendant l'utilisation normale.

Ventilation

Effectuer un test uniquement dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les vapeurs.

Gants de protection

Toujours porter des gants en caoutchouc lors de l'exécution du test.

Protection des yeux

Portez des lunettes de sécurité.

Mesures générales d'hygiène

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver après l'exécution des tests.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

<u>Propriété</u>	<u>Ampule 1</u>	<u>Ampule 2</u>	<u>Fiole à visser</u>
Ébullition Pt. ° C	64.5	64.5	N / A
Pression de vapeur mm Hg @ 21 ° C	97	97	N / A
Solubilité dans l'eau	miscible	miscible	Achevée

Gravité spécifique	0,79	0,79	1,01
Pourcentage de volatilité	99,9	99,9	N / A
Taux d'évaporation Acétate de butyle = 1	5,9	5,9	N / A
Apparence	clair	clair	clair
Odeur	agréable	agréable	aucun

N / A = non disponible

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Tous les composants sont stables dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne polymérisera pas .

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, étincelles, flamme nue.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents forts oxidizing et d'acides inorganiques forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion générera du dioxyde de carbone et possiblement du monoxyde de carbone.

Section 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Ampules 1 & 2 Composant - Ethanol

Toxicité aiguë: Orale Rat DL50: 7060 mg / kg; Inhalation Rat CL50: 124700 mg / m3 / 4H

Irritation: Eye Rabbit 500 mg SEV; Peau Lapin 20 mg / 24H MOD

Mutagène: dlt-mus-oral 3720 mg / kg / 3D; spm-mus-oral 1500 mg / kg / 50D; dnd -rat- oral 4 gm / kg

Reproduction: TDLo par voie orale chez le rat: 90 mg / kg (mâle 30D); DLT par voie orale chez le rat: 147 mg / kg (preg de 121D) ; DLT par voie orale chez le rat: 22,5 g / kg (preg 1120D) ; TDLo de rat par voie orale: 120 g / kg (615D PREG); Femme orale TDLo: 250 mg / kg (37W preg) ; Femme orale TDLo: 41 g / kg (41W preg) ; Femme par voie orale TDLo: 5860 mL / kg (poste pré-D de 3 ans); Inhalation Rat TCLo: 20000 ppm / 7H (1 22D PREG)

Ampoules 1 et 2 - Méthanol

Toxicité aiguë: DL50 orale Rat 5600 mg / kg ; Dermique DL50 Lapin 15800 mg / kg ; Inhalation LC50 Rat 64000 ppm 4 h

Estimations de toxicité aiguë : Dermique 300 mg / kg; Inhalation - Vapeur 3 mg / L; Orale 100 mg / kg

Corrosion / irritation

Peut causer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Pas de données disponibles.

Cancérogénicité

Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Méthanol - nerf optique, système nerveux central

Éthanol - Système nerveux central (SNC), Foie

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

L'exposition chronique à l'éthanol peut causer des dommages au foie et aux reins et coeur .

Danger par aspiration

Pas de données disponibles.

Section 12 : Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Éthanol: Écotoxicité : Poisson: Truite arc-en-ciel: CL50 = 12900-15300 mg / L; 96 heures; Flow-through @ 24-24.3 ° CFish: Truite arc-en-ciel: CL50 = 11200 mg / L; 24 heures; Fingerling (non spécifié) Bactéries: Phytobacterium phosphoreum: CE50 = 34900 mg / L; 5-30 min; Test Microtox En cas de déversement à terre, il est susceptible de se volatiliser, de se biodégrader et de se lessiver dans les eaux souterraines, mais aucune donnée sur les taux de ces processus n'a pu être trouvée. Son destin dans les eaux souterraines est inconnu. Une fois libéré dans l'eau, il se volatiliserait et se biodégraderait probablement. Il ne devrait pas être adsorbé pour sédimenter ou bioconcentrer dans le poisson.

Méthanol: Écotoxicité : Poisson: LC50 96 h Pimephales promelas 28200 mg / L [débit continu]; LC50 96 h Pimephales promelas > 100 mg / L [statique]; LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 19500 - 20700 mg / L [écoulement continu]; LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 18 - 20 mL / L [statique]; LC50 96 h Lepomis macrochirus 13500 - 17600 mg / L [écoulement continu] ; Algues: EC50 72 heures Selenastrum capricornutum 22000 mg / L ; Invertébré: EC50 48 h Daphnia > 10000 mg / L

12.2. Persistance et dégradabilité

Méthanol - Rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Méthanol et éthanol - mobile .

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance / mélange ne contient pas de composants considérés comme non persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), ou très persistants et très bioaccumulatifs (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6. Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les réactifs utilisés contiennent de l'huile et du solvant. Éliminer comme un déchet organique en conformité avec toutes les réglementations environnementales fédérales, étatiques et locales applicables.

Section 14: Informations sur le transport

14.1. Numéro ONU

ADR, RID, OACI, IATA, A D N , IMDG: UN1986

14.2 . Nom d'expédition de l' ONU

ADR, RID, OACI, IATA, A D N , IMDG: ALCOOLS, INFLAMMABLES, TOXIQUES, NSA (MÉTHANOL / ÉTHANOL)

IATA

Lorsqu'il est expédié comme emballé à l'origine , il peut être expédié comme suit : Marchandises dangereuses en quantités exemptées

Numéro ONU IATA: 1986

Classe de danger: 3 (6.1)

Groupe d'emballage: II

14.3 . Classe (s) de danger pour le transport des Nations Unies :

ADR, RID, OACI, IATA, ADN, IMDG: 3 (6.1)

14. 4 . Groupe d'emballage:

ADR, RID, OACI, IATA, ADN, IMDG: II

14.5. Dangers environnementaux:

ADR, RID, OACI, IATA, ADN, IMDG: Non

14.6 . Précautions particulières pour l'utilisateur:

ADR, RID, OACI, IATA, ADN, IMDG: Aucun

14.7 . Transport en vrac Conformément à l'annexe II de MARPOL et au recueil IBC :

ADR, RID, OACI, IATA, ADN, IMDG: Non pertinent

14. 8 . Informations supplémentaires :

ADR, RID, OACI, IATA, ADN, IMDG: Non pertinent

Section 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Cette FDS est conforme aux exigences du Règlement (CE) n ° 1907/2006

Autorisations et / ou restrictions d'utilisation

UE - REACH (1907/2006) - Annexe XIV Liste des substances soumises à autorisation

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

EU - REACH (1907/2006) - Article 59, paragraphe 1, de la liste des substances soumises à autorisation

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - REACH (1907/2006) - Annexe XVII Restrictions de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Substances appauvrissant la couche d'ozone (1005/2009)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié

UE - Polluants organiques persistants (850/2004)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié

UE - Restrictions à l'importation et à l'exportation (689/2008) - Produits chimiques et objets faisant l'objet d'une interdiction d'exporter

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié

Directive UE - Seveso III (2012/18 / UE) - Quantités admissibles de substances dangereuses

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié

UE - Produits phytosanitaires (1107/2009 / CE)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié

UE - Biocides (528/2012 / UE)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié

Directive-cadre UE-Eau (2000/60 / CE) - modifiée par la directive 2008/105 / CE

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié

UE - Limitation des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations (1999/13 / CE)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié

Règlement européen sur les détergents 648/2004 / CE

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié

EINECS: Les composants de ce produit figurent dans l'inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

Informations réglementaires suisses:

Loi fédérale sur la protection contre les substances et préparations dangereuses (loi sur les produits chimiques, ChemA) du 15 décembre 2000 (Etat au 13 juin 2006) RS 813.1

Ordonnance sur la protection contre les substances et préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim) du 18 mai 2005 (Etat au 15 juillet 2014) 813.11

Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de certaines substances, préparations et articles particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques chimiques, ORRChem) du 18 mai 2005 (Situation au 1er janvier 2014) RS 814.81

Loi fédérale sur la protection de l'environnement (loi sur la protection de l'environnement , EPA) du 7 octobre 1983 (Etat au 1er juillet 2014) 814.01

Cinquième ordonnance sur la loi fédérale sur le travail (sécurité au travail pour les jeunes) ArGV 5 du 28 septembre 2007 (Situation au 1er août 2014) RS 822.115.2

Ordonnance du Département de l'économie, de l'éducation et de la recherche sur les tâches dangereuses et pénibles pendant la grossesse et la maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité) du 20 mars 2001 (Situation au 1er janvier 2013) RS 822.111.52

Ordonnance du Département de l'Environnement, de la Circulation, de l'Energie et des Communications sur les Listes relatives au trafic de déchets du 18 octobre 2005 (Etat au 1er janvier 2010) RS 814.610.1

Loi fédérale sur le travail dans l'industrie et le commerce (loi fédérale sur le travail) du 13 mars 1964 (Situation au 1er décembre 2013)

Section 16: Autres informations

L'information contenue dans cette fiche de sécurité est conforme aux exigences de Règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), annexe II, tel que modifié par Règlement (UE) n ° 830/2015 . Ce document est uniquement destiné à servir de guide pour le traitement préventif approprié du matériel par une personne formée ou supervisée par une personne formée à la manipulation de produits chimiques. L'utilisateur est responsable de déterminer les précautions et le danger de ces produits chimiques pour son application particulière. Selon l'utilisation, des vêtements de protection, y compris des protections pour les yeux et le visage et des appareils respiratoires, doivent être utilisés pour éviter le contact avec le matériel ou la respiration des vapeurs / vapeurs chimiques. L'exposition à ce produit peut avoir des effets néfastes graves sur la santé. Ces produits chimiques peuvent interagir avec d'autres substances. Comme les utilisations potentielles sont si variées, Dexsil ne peut pas mettre en garde contre tous les dangers potentiels d'utilisation ou d'interaction avec d'autres produits chimiques ou matériaux. Dexsil garantit que les produits chimiques répondent aux spécifications indiquées sur l'étiquette.

DEXSIL DÉCLINE TOUTE AUTRE GARANTIE; EXPRIMÉ OU IMPLICITE EN CE QUI CONCERNE LE PRODUIT FOURNI CI-DESSUS, C'EST LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.

L'utilisateur doit reconnaître que ce produit peut causer des blessures graves et même la mort, en particulier s'il est mal manipulé ou si les dangers connus de l'utilisation ne sont pas pris en compte. LIRE TOUTES LES INFORMATIONS DE PRÉCAUTION. À mesure que de nouvelles informations générales sur la sécurité seront disponibles, Dexsil révisera périodiquement cette fiche de données de sécurité.

Le numéro de téléphone d'urgence de CHEMTREC doit être utilisé UNIQUEMENT en cas d'URGENCE CHIMIQUE impliquant un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident impliquant des produits chimiques.

Pour plus d'informations, contactez Dexsil.